

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016

Le Jeudi 15 Décembre 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 9 Décembre 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

Numéro
2016/DEC/137

Point de l'ordre du jour
15

OBJET
**COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE
VERSEMENT DE
SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR
M. LE MAIRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 21/12/2016
L'affichage en mairie le : 21/12/2016
La notification le : 21/12/2016

Le Maire
Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J- . PALÉVODY, C. CIERLAK-SINDOU, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme Cl. GEORGELIN a donné procuration à Mme M-P. DOSTE
M. A. CLEMENT a donné procuration à Ch. LUBAC
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI a donné procuration à Mme P. MATON
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. M. CHARLIER
M. Fr. MERELLE a donné procuration Mme A. POL
M. P-Y SCHANEN a donné procuration M. S. ROSTAN

Membre absent

Mme M. CABAU

Exposé des motifs

La commune de Ramonville Saint-Agne a décidé d'apporter son appui à une action de coopération décentralisée avec la Ville de Mellouleche en Tunisie.

Cette opération a fait l'objet de plusieurs délibérations en conseil municipal :

- Le 21 mai 2015 autorisant la signature d'une convention triennale de partenariat avec l'association HAMAP et le versement d'une subvention de 15 000 euros au titre de 2015 ;
- Le 30 septembre 2015 autorisant la signature d'une convention avec le gouvernorat de Mahdia et la commune de Mellouleche fixant le cadre de la coopération et les conditions de mise en œuvre ;
- Le 24 mars 2016 autorisant le reversement à l'association HAMAP d'une subvention de 120 000 euros attribuée à la commune par l'Agence Adour

**Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne
du 15 Décembre 2016**

Garonne en appui de l'extension de réseaux Assainissement à Mellouleche.

Le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International a décidé d'apporter lui aussi son soutien à ce projet et a donné son accord pour un appui financier de 41 000 euros qui sera versé à la commune de Ramonville.

Décision

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré par **27 Voix POUR et 5 Voix CONTRE** (M. BROT, M. CHARLIER, Mme POL et par procuration M. ESCANDE et M. MERELLE) :

- **DECIDE** de reverser l'aide financière de 41 000 euros attribuée à l'association HAMAP ;

- **ACCORDE**, conformément à la convention triennale de partenariat approuvée le 21 mai 2015, le versement d'une subvention de 15 000 euros au titre de l'année 2016.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC